

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Madame la Secrétaire d'État,

Chers Collègues,

Le projet de budget 2026 du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique est arrêté à **274 284 957 940 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et **217 278 557 940 FCFA** en crédits de paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

Programme 1 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont arrêtés à **58 371 258 382 FCFA** en AE et **58 366 508 382 FCFA** en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **21 176 767 735 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **22 482 228 976 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **14 617 261 671 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **95 000 000 FCFA** en AE et **90 250 000 FCFA** en CP.

Programme 2 : Prévention et Promotion de la Santé

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont arrêtés à **23 938 827 065 FCFA** en AE et **23 937 177 065 FCFA** en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **4 828 053 892 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **1 205 193 173 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **14 013 080 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **3 892 500 000 FCFA** en AE et **3 890 850 000 FCFA** en CP.

Programme 3 : Offre de Soins de Qualité

Pour l'exercice 2026, les crédits du programme Offre de Soins de Qualité sont fixés à **191 974 872 493 FCFA** en AE et **134 974 872 493 FCFA** en CP.

Par nature économique des dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **65 146 547 561 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **2 476 665 089 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **30 281 827 421 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **34 465 832 422 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts en capital : **59 604 000 000 FCFA** en AE et **2 604 000 000 FCFA** en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire élargie à la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, a examiné, en sa séance du samedi 15 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, le projet de budget 2026 du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.

Le Gouvernement était représenté par Docteur Ibrahima SY, Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique et Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget.

Ouvrant la séance, le Président Chérif Ahmed DICKO a, d'abord, souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement et à leurs collaborateurs. Il a par la suite, donné la parole à Madame Khady SARR, Présidente de la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale. Cette dernière a félicité et encouragé le Ministre avant de l'inviter à présenter le projet de budget 2026 de son département.

À l'entame de son propos, le Ministre s'est d'abord réjoui d'être devant la Représentation nationale pour défendre le projet de budget 2026 de son ministère.

Après avoir rappelé les orientations de son département, il a fait l'économie des réalisations de l'année 2025. Il a ainsi souligné les résultats probants dans la

mise en œuvre de ses programmes, comme en témoignent le rapport de performance 2024 et le rapport intégral mis à votre disposition. Le Ministre a par ailleurs, relevé les défis majeurs auxquels le secteur est confronté, avant de décliner les perspectives pour l'année 2026.

Prenant la parole après le Ministre, vos Commissaires lui ont adressé leurs sincères félicitations et encouragements, tout en magnifiant les efforts considérables consentis dans le secteur avant de formuler des remarques et préoccupations.

Abordant la carte sanitaire, vos Commissaires ont d'abord souhaité la construction prochaine d'un EPS de niveau 3 à Tambacounda. Il a aussi été sollicité pour la construction d'hôpitaux de niveau 3 à Bignona et Ziguinchor.

Vos Commissaires ont ensuite plaidé en faveur de la construction d'un hôpital de niveau 1 à Bakel, d'un hôpital à Mbacké, à Daroul Mouhty, à Médina Sabakh et de l'hôpital Alioune Badara Cissé de Saint-Louis.

Pour Bambey, le besoin d'un hôpital d'envergure a été exprimé par vos Commissaires, en rapport avec le projet de réalisation des hôpitaux militaires de proximité.

La réfection du service de néonatalogie de l'hôpital de Linguère ainsi que l'érection du centre de santé de Malicounda en hôpital, ont été sollicitées par vos Commissaires.

En sus, vos Commissaires ont décrié la cherté des soins dans nos hôpitaux où parfois il faut déboursier la somme de dix mille (10 000) FCFA pour le ticket.

Par ailleurs, l'accueil et la prise en charge des urgences dans les structures sanitaires ont aussi beaucoup intéressé vos Commissaires. Le Ministre a ainsi été interpellé sur le décès d'un nouveau-né devant l'hôpital de Diourbel. Ils ont rappelé au Ministre une question écrite qui lui avait été adressée aux fins d'attirer son attention sur les conditions d'accueil au niveau des maternités.

Vos Commissaires ont également plaidé la construction de centres de santé à Bounkiling, Ngékhokh, Popenguine, Kayar, Koutal, Gandiaye et Médina Baye.

L'accompagnement du ministère a été sollicité pour l'ouverture du centre de santé de Koungheul ainsi que de celui de référence de Goudiry afin d'éviter la dégradation des équipements qui y sont déjà installés.

Des ambulances médicalisées ont été sollicitées pour les centres de santé de l'île de Bettenty, de Darou Diop, de Malem Hodar ainsi que pour le poste de santé de Thioubé Oulof et de Ndande.

Sur un autre registre, vos Commissaires ont déploré la situation du centre de santé de Diamniadio, construit par la Fondation Élisabeth Diouf dont la convention stipule que même les dons faits à la structure sanitaire deviennent la propriété de ladite Fondation. Sur ce, ils ont invité le Ministre à engager la réflexion en vue d'y remédier.

Ils ont demandé qu'une attention particulière soit accordée aux centres de santé Philippe Maguilen Senghor de Yoff et Baye Talla Diop de Pikine.

L'érection de postes de santé à Dialacounda, à Keur Moussa et des localités de Nioro, a retenu l'attention de vos Commissaires.

La situation du poste de santé de Liberté 2 qui reste non-fonctionnel depuis deux (2) ans a été évoquée par vos Commissaires.

Vos Commissaires ont clos leurs interventions sur la carte sanitaire en demandant plus d'attention en faveur des structures sanitaires de Diakhaye, Yeumbeul Sud et de Louga, notamment à Sakal.

Vos Commissaires ont sollicité davantage de spécialistes à travers l'affectation d'un personnel qualifié à Bakel, Bettenty, Foundiougne, Goudomp, Kédougou, Makacolibantang, Malem Hodar, Nioro, Tambacounda ou encore dans le Boundou et le Fouta. De même que pour l'hôpital Mame Abdou Aziz SY Dabakh de Tivaouane ainsi qu'une meilleure amélioration de la prise en charge sanitaire des jeunes.

Ils ont, par ailleurs, souhaité l'amélioration des conditions de travail des internes et des DES, à travers notamment une rémunération adéquate.

Ils ont aussi insisté sur l'augmentation des moyens de lutte contre les maladies non transmissibles, la gériatrie et la prise en charge des malades du cancer au niveau de Tambacounda.

Ils ont aussi recommandé une meilleure prise en charge des médecins et des agents de santé communautaires.

Le Ministre a, en outre, été interpellé sur la nécessité d'engager le dialogue avec les syndicats afin d'éviter des perturbations dans le secteur, l'appui des

collectivités territoriales aux structures sanitaires et le retard des salaires des contractuels ainsi que leur intégration dans la Fonction publique.

Abordant le volet équipement, vos Commissaires ont d'abord demandé le relèvement du plateau technique de l'hôpital Mame Abdou Aziz SY Dabakh de Tivaouane ainsi que de l'hôpital de Touba et pour l'hôpital Matlaboul Fawzeyni de Touba. Il en est de même pour les structures sanitaires de Barkédji, de Diofior, de Fatick, de Gossas, de Kaolack, de Koumpentoum, de Medina Sabakh, de Nioro, de Podor, de Ross-Béthio, de Taïba Niassène et pour l'hôpital Roi Baudouin de Guédiawaye. Un service d'accueil des urgences a été sollicité pour Malicounda.

Certains Commissaires ont déploré le manque d'équipements adaptés pour les femmes en situation de handicap dans certaines structures hospitalières.

Ils demanderont également un scanner pour l'hôpital de Linguère, de Richard Toll, un incinérateur ainsi qu'un groupe électrogène pour l'hôpital de Diourbel.

Un plaidoyer a porté sur la dotation de vedettes-ambulances ainsi qu'une morgue pour les localités situées dans les îles.

Vos Commissaires ont également suggéré l'octroi de moustiquaires dans la commune de Sadio, département de Mbacké, où le paludisme sévit encore.

En outre, ils ont interpellé le Ministre sur les difficultés que rencontrent les pharmaciens pour l'ouverture d'officines, notamment dans les zones rurales, les mesures en vue de l'atteinte de la souveraineté pharmaceutique ainsi que l'exercice anarchique de la médecine traditionnelle. À ce propos, ils n'ont pas manqué de plaider pour des mesures idoines en vue d'une meilleure prise en charge de la lutte contre les médicaments de la rue.

Vos Commissaires ont, par ailleurs, souhaité davantage de ressources qui seront destinées à la prévention et au Fonds d'actions médicales.

Ils ont, en outre, interpellé le Ministre sur la nomination du Directeur général de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique, et souhaité un appui considérable pour la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA).

En outre, vos Commissaires ont souhaité être informés sur la nomination des Responsables de programme au niveau du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et sur la situation de MEDIS Sénégal.

Ils ont en outre, invité le Ministre à lutter contre les dépôts de médicaments illégaux et les déchets médicaux non traités susceptibles de nuire à la santé.

D'un autre côté, vos Commissaires se sont informés sur la convention entre le Sénégal et la Gambie pour la prise en charge sanitaire des populations au niveau de la zone frontalière.

Par ailleurs, vos Commissaires ont estimé que des mesures doivent être prises afin d'intégrer les investisseurs privés dans le secteur de la Santé, et pour une meilleure gestion des comités de développement sanitaire (CDS). De même, ils ont invité le Ministre à davantage sensibiliser pour la vaccination en milieu scolaire.

Ils l'ont interrogé sur les effets du vaccin contre la Covid-19 sur la santé humaine.

La santé mentale a aussi beaucoup intéressé vos Commissaires. À ce propos, ils ont décrié le faible nombre de spécialistes et de lits d'hospitalisation dans notre pays avant de solliciter un accompagnement pour le centre hospitalier psychiatrique de Thiaroye.

Sur la digitalisation de la santé, le Ministre a été interpellé sur l'engagement pris concernant 300 000 Dossiers Patients Informatisés (DPI) pour l'année 2025 dans le DPPD.

Enfin, vos Commissaires ont invité le Ministre à davantage de réactivité concernant les questions écrites et autres sollicitations.

Reprenant la parole, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a remercié vos Commissaires pour les encouragements formulés à son endroit. Il a, par la suite, assuré que ses services ont pris bonne note des contributions et suggestions de vos Commissaires avant de répondre aux différentes interpellations.

À cet effet, le Ministre dira que dans le cadre du programme Couverture Santé Universelle (CSU) son département s'est fixé huit (08) objectifs dont le relèvement du plateau technique médical, l'élimination des décès maternels néonataux et infantiles évitables, la relance de l'industrie pharmaceutique locale, la digitalisation intégrale du système de santé, l'instauration d'un fonds d'action médicale, l'amélioration de la prise en charge des maladies non transmissibles, la prévention et la promotion de la santé, l'assurance maladie universelle. La

réalisation de ces objectifs sera sous-tendue par une amélioration continue de la gouvernance sanitaire à tous les niveaux de la pyramide. À cela, il a ajouté que des projets seront soumis au financement des bailleurs afin de venir en appoint des efforts du Gouvernement.

Il dira également que des stratégies sont en cours au niveau des structures de santé, notamment la digitalisation et le paiement numérique. Cela permettra d'améliorer considérablement leurs recettes pour une meilleure prise en charge du personnel et le recrutement de spécialistes. Pour le personnel de santé dans les hôpitaux, les Collectivités territoriales et l'État procèdent au recrutement.

Sur les équipements, le Ministre a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication spéciale.

En ce qui concerne la prévention, il a rappelé que la stratégie est de passer d'une santé curative à une santé préventive, conformément à la vision de l'Agenda national de Transformation. Cette transition vise à renforcer la prévention et la promotion de la santé en utilisant l'approche « Santé dans Toutes les Politiques » pour mieux gérer les déterminants de la santé.

Le Ministre fera aussi noter que tout ceci s'inscrit dans le cadre de la réforme du secteur de la Santé concernant entre autres, le Code de la Santé, la carte sanitaire et la réforme hospitalière.

Par ailleurs, il a indiqué que les agents de santé communautaires constituent une frange importante en ce sens qu'ils permettent de faciliter la mise en œuvre d'un package relatif à la vaccination, à la prévention, à la prise en charge à domicile, etc.

Relativement aux moustiquaires, le Ministre dira qu'il n'y a pas de rupture actuellement et qu'une distribution a été faite durant le mois de septembre à Diourbel et à Mbacké.

Aussi, partout où il y avait des inondations, en plus des actions qui ont été menées par les autres ministères, il y a eu l'intervention du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique pour le bien-être des populations, surtout des moustiquaires imprégnées avec quatre (4) millions d'unités distribuées pour l'année 2025, a-t-il ajouté.

En ce qui concerne la santé des jeunes, le Ministre fera noter que dans le cadre du plan SRMNIA, il y a une composante essentielle qui gère la question de la santé des adolescents, mais aussi des activités sont menées avec la société civile

et d'autres partenaires pour l'élaboration de modules de sensibilisation au niveau des écoles notamment sur les questions de la santé de la reproduction et les questions liées au planning familial, dira-t-il.

S'agissant des effets du vaccin contre la Covid-19, le Ministre a soutenu qu'il y a lieu de faire l'évaluation du vaccin avant de tirer des conclusions. Ce travail sera réalisé par ses services.

Pour la Pharmacie nationale d'Approvisionnement, le Ministre a indiqué que pour l'année 2025, il y a une meilleure disponibilité des médicaments ainsi que des produits essentiels dans le pays.

Dans la même veine, il a informé qu'il est prévu la construction d'un dépôt de médicaments à Touba compte tenu de l'importance de la population et du niveau élevé de la demande.

Concernant la création des officines, notamment par les jeunes pharmaciens, il dira que les critères ont été mis à jour et la prochaine session d'attribution des nouveaux sites de création sera programmée dans les semaines à venir.

Revenant sur les nominations aux postes de directeur général, le Ministre a soutenu qu'elles obéissent à des critères soumis à l'appréciation de l'autorité investie du pouvoir discrétionnaire de nomination. Toutefois, la gestion des structures fait l'objet d'un contrôle et des sanctions positives comme négatives peuvent être prises dans ce cadre, a-t-il précisé.

Abordant les questions écrites qui lui ont été adressées, le Ministre a assuré que toutes les questions font l'objet de réponses transmises à l'Assemblée nationale avant de souligner qu'il peut y avoir parfois des retards dus aux lenteurs dans le circuit de transmission.

Abordant la convention avec la Gambie, le Ministre a estimé qu'il y a une très bonne collaboration avec le ministère de la Santé de ce pays pour la prise en charge des patients, la formation du personnel de santé et également la coopération bilatérale et l'assistance par des spécialistes au besoin.

Pour ce qui est du poste de santé de Liberté 2, le Ministre a informé que des instructions ont été données pour trouver des solutions adéquates par rapport à sa réouverture.

Pour l'hôpital de Linguère, le Ministre a assuré que le service de néonatalogie a été réhabilité, équipé et le personnel formé.

S'agissant de la lutte contre les médicaments de la rue, le Ministre a annoncé l'installation du comité de lutte contre le commerce illicite de médicaments dont l'Assemblée nationale est également membre avant de relever qu'en relation avec les forces de défense et de sécurité, un travail formidable est en train d'être réalisé ainsi que le déploiement en cours des antennes de l'ARP.

Par ailleurs, entre 2024 et 2025, des saisies de faux-médicaments, d'une valeur de 4,2 milliards de FCFA ont été effectuées, dira-t-il.

Réagissant aux interpellations relatives à la gouvernance hospitalière et des structures de santé, il a indiqué que les travaux de l'Hôpital EL Hadji Malick SY de Tivaouane sont terminés. D'ailleurs, la réception et la formation du personnel sont en cours. Une ouverture progressive est prévue à partir de ce mois de décembre, a-t-il relevé.

S'agissant de l'hôpital de Linguère, il a informé qu'après l'incendie, il a été remis aux normes et le service a repris au niveau de la néonatalogie. Il a rassuré de la disponibilité de fonds négociés auprès des bailleurs pour l'acquisition de six (6) scanners pour un certain nombre de structures sanitaires, dont celles de Linguère, Richard Toll et Dakar.

Pour l'Établissement public de Santé (EPS) de Bakel, il dira que la construction sera bientôt lancée. Concernant l'EPS de Ndioum, le Ministre fera noter qu'il est prévu un pôle mère-enfant avant de se réjouir de la capacité de 150 lits pour celui de Pikine.

Sur l'érection de certains EPS de niveau 1 en niveau 2 ou même de centre de santé en EPS, le Ministre a soutenu que cela obéit aux exigences de la carte sanitaire et qu'elle est en train de faire l'objet d'une évaluation, à l'issue de laquelle les mesures nécessaires seront prises afin d'améliorer l'offre de soins sur toute l'étendue du territoire.

À ce propos, il a informé vos Commissaires de la construction d'un EPS de niveau 1 à Bignona dans le cadre du Plan Diomaye pour la Casamance, de même qu'un pôle mère-enfant pour toute la zone Sud.

Dans la même perspective, le Ministre dira que la réalisation de l'EPS de niveau 3 de Kaolack est également programmée.

Pour le centre de santé Mamadou DIOP, l'Inspection des Affaires administratives et financières (IAAF) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique est en train de faire les vérifications nécessaires, a-t-il déclaré. Il a ainsi

indiqué qu'il serait utile d'étudier, dans le cadre du nouveau Code de la Santé, la possibilité de mettre en place une inspection générale de la santé pour une meilleure gouvernance sanitaire.

Pour ce qui est du coût de la prise en charge des patients dans les hôpitaux, le Ministre a invité vos Commissaires à vulgariser, auprès des populations, l'assurance maladie. Toutefois, dira-t-il, une révision des tarifs est en train d'être élaborée dans le cadre de la révision de loi hospitalière avec une nouvelle nomenclature et une nouvelle grille tarifaire des actes qui seront plus en phase avec les réalités socioéconomiques de nos populations.

Par ailleurs, le Ministre a annoncé que son département envisage une réforme afin d'intégrer les investisseurs du privé dans le secteur de la Santé. Ce qui pourrait générer aujourd'hui près de mille (1000) milliards de FCFA de dépenses, et ceci en rapport avec les professionnels de la santé. Cela favoriserait considérablement la création d'emploi pour les jeunes sortant des facultés de médecine et des paramédicaux, a-t-il ajouté.

Concernant la santé mentale, le Ministre a indiqué la révision de la loi 75-80 de 1975 afin de renforcer la prise en charge et améliorer l'accès aux soins. Il a ensuite informé de sa visite effectuée à l'hôpital psychiatrique de Thiaroye où un certain nombre de problèmes ont été pris en charge en attendant l'augmentation de la capacité d'accueil. Il a enfin annoncé que le plan stratégique de la santé mentale sera lancé au cours du mois de décembre 2025.

Sur les difficultés que peuvent rencontrer les patients dans les structures sanitaires, notamment à l'accueil, le Ministre dira qu'il s'agit d'un véritable problème sociétal qui sévit dans la quasi-totalité des secteurs et auquel il convient de remédier à travers des réponses durables. Il a aussi précisé qu'en ce qui concerne son département, chaque incident fait l'objet d'un rapport circonstancié et les mesures idoines sont prises. Il a, en outre, indiqué que les Responsables des structures de santé seront invités à davantage de vigilance sur l'accueil réservé aux patients.

Revenant sur les interpellations relatives à la nécessité d'avoir des ambulances pour l'évacuation des malades, le Ministre a tenu à préciser que du mois d'avril 2024 à ce jour, une centaine d'ambulances ont été distribuées grâce aux partenaires, aux entreprises exerçant au Sénégal et autres fonds ou projets dans la mesure où il n'y a pas de lignes prévues dans le budget pour l'acquisition de cet équipement. En sus, il dira que les négociations sont en cours pour avoir au

moins 110 ambulances qui feront également l'objet d'une répartition équitable en fonction des besoins.

Relativement aux laboratoires d'analyse médicale, le Ministre a assuré que les besoins sont identifiés et la planification est lancée afin de doter les centres de santé de laboratoires ainsi que des anatomopathologistes.

Concernant le décès d'un nouveau-né devant l'hôpital de Diourbel, le Ministre a d'abord regretté cet incident et a informé des mesures administratives prises. Un audit des décès a été effectué par la Direction générale des Établissements de Santé de même qu'une mission d'inspection de l'IAAF dépêchée dans l'attente des conclusions de l'enquête judiciaire qui est toujours en cours.

Pour l'Hôpital Aristide Le Dantec, il a indiqué que la fin des travaux est prévue pour le second semestre de l'année 2026.

Par ailleurs, le scanner et la centrale d'oxygène de l'hôpital de Sédhiou sont sous contrat de maintenance avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a informé le Ministre.

Il a également annoncé le renforcement en équipements pour le centre de santé de Keur Momar Sarr et la reprise des travaux pour celui de Coki.

Le Ministre dira par la même occasion qu'une communication exhaustive sera prochainement faite sur les équipements distribués et les structures bénéficiaires pour une enveloppe d'environ trente (30) milliards de FCFA sur ressources internes, mais également celles issues des partenaires techniques et financiers.

Revenant sur le taux d'exécution de l'exercice 2025, le Ministre a précisé que son département est à 98 % sur ressources internes et hors dépenses de personnel avant d'ajouter, concernant le projet d'extension de l'hôpital régional de Thiès, qu'un financement d'environ treize (13) milliards de FCFA sous forme de don du Gouvernement japonais est mobilisé, notamment, pour une meilleure prise en charge des patients, particulièrement de la santé mère-enfant.

Toujours pour Thiès, il a aussi indiqué que l'hôpital militaire reçoit également les populations civiles qui représentent 90 % de ses patients, sans compter l'Hôpital Saint-Jean de Dieu qui est aussi présent dans la ville.

S'agissant de la radiothérapie, le Ministre a souligné qu'une enveloppe d'environ un milliard huit cents millions (1 800 000 000) de FCFA a été mobilisée pour notamment la pose d'onduleurs, le remplacement des tubes de scanner de simulation, la reprise du réseau informatique au niveau de Dalal Jam.

Il a aussi fait part de la mise en route de l'accélérateur de l'hôpital Le Dantec et la mise à niveau de celui de Touba. Le Ministre a également insisté sur l'achèvement prochain des travaux du centre national d'oncologie.

Concernant la digitalisation, l'objectif de 300 000 dossiers consigné dans le DPPD est atteint à 73 %, a informé le Ministre tout en déclarant que son département compte améliorer ce taux d'ici à la fin de l'année 2025.

Pour ce qui est de la médecine traditionnelle, il a soutenu qu'il est aujourd'hui nécessaire de revoir certaines des dispositions de la loi y relative avant son examen.

Prenant la parole, à son tour, le Ministre des Finances et du Budget a insisté sur la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies de financement du secteur de la Santé même si, selon lui, des efforts considérables sont en train d'être faits avec le budget.

Toutefois, dira-t-il, dans le contexte actuel, les ressources budgétaires ne permettront pas, à elles seules, de prendre en charge tous les problèmes évoqués.

Dès lors, le Ministre a souligné la nécessité de procéder à un diagnostic sans complaisance de la situation afin d'apporter les réponses structurelles avant d'annoncer que la réflexion est en cours sur un certain nombre de projets.

Ainsi, d'après le Ministre, pour une meilleure prise en charge de la santé de nos populations, il y a lieu de relever le plateau technique, d'autant plus que les Sénégalais sont prêts à y mettre le coût si des prestations de qualité leur sont offertes avec, notamment, l'intégration des investissements privés.

Relativement à la baisse des crédits budgétaires pour la gestion 2026 du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, le Ministre des Finances et du Budget a indiqué qu'elle s'explique par, entre autres, le transfert des crédits du Programme Protection sociale au Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités d'un montant de 3,7 milliards de FCFA et le volet construction affecté au Ministère des Infrastructures, pour un montant de 85 milliards de FCFA, compte non tenu des crédits logés au Ministère des Forces armées.

Ainsi, dira-t-il, une analyse approfondie permet de relever en réalité une hausse d'environ 38,6 milliards de FCFA des crédits.

Concernant les retards de salaire des contractuels, le Ministre a informé qu'un décret d'avance est dans le circuit pour accorder des crédits supplémentaires nécessaires à la prise en charge des salaires de ces agents.

Pour ce qui est de la généralisation de l'indemnité de logement des agents du secteur de la Santé, le Ministre a tenu à préciser qu'actuellement seuls les agents pris en charge par la Solde sont concernés, c'est-à-dire les agents fonctionnaires et les agents non-fonctionnaires de l'État.

Concernant la nomination des Responsables de programme, il dira que celle-ci s'est effectuée par arrêté du ministre dont ils relèvent, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances et du décret relatif à la gestion budgétaire de l'État.

Pour terminer, le Ministre a invité vos Commissaires à faire le plaidoyer nécessaire auprès de nos populations pour une meilleure mobilisation des ressources fiscales dans le cadre de Plan de Redressement économique et social.

Satisfaits des réponses apportées par les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Programmes / titres	Montant en AE	Montant en CP
Programme Offre de soins de qualité		
Dépenses de personnel	65 146 547 561	65 146 547 561
Acquisition de biens et services	2 476 665 089	2 476 665 089
Transferts courants	30 281 827 421	30 281 827 421
Investissements exécutés par l'Etat	34 465 832 422	34 465 832 422
Transferts en capital	59 604 000 000	2 604 000 000
Total Programme Offre de soins de qualité	191 974 872 493	134 974 872 493
Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative		
Dépenses de personnel	21 176 767 735	21 176 767 735
Acquisition de biens et	22 482 228 976	22 482 228 976

services		
Transferts courants	14 617 261 671	14 617 261 671
Investissements exécutés par l'Etat	95 000 000	90 250 000
Total Programme		
Pilotage,		
Coordination et	58 371 258 382	58 366 508 382
Gestion		
administrative		
Programme		
Prévention et		
promotion de la		
santé		
Dépenses de personnel	4 828 053 892	4 828 053 892
Acquisition de biens et services	1 205 193 173	1 205 193 173
Transferts courants	14 013 080 000	14 013 080 000
Investissements exécutés par l'Etat	3 892 500 000	3 890 850 000
Total Programme		
Prévention et	23 938 827 065	23 937 177 065
promotion de la		
santé		
Totale Dotation		
Ministère de la Santé	274 284 957 940	217 278 557 940

**et de l'Hygiène
Publique**